

Modalités d'inscription, de paiement et de désistement relatives à la formation d'auxiliaire de santé Croix-Rouge suisse

1. Inscription

L'inscription à une session de cours d'auxiliaire de Santé se fait après validation du dossier de candidature par une commission d'admission.

Un mail de confirmation est envoyé au/à la candidat-e lui notifiant son inscription à une session de cours.

La personne dispose de **5 jours ouvrables** après la date d'envoi du mail, pour notifier l'annulation de son inscription. L'annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

formation@croix-rouge-ge.ch

Passé ce délai de 5 jours, l'inscription engage la personne inscrite.

2. Modalités de paiement

La formation d'auxiliaire de santé CRS coûte **3'025 fr.** La totalité du prix de la formation doit être payée au moyen des bulletins de versement (BVR) joints au courrier de confirmation de l'inscription.

Un premier versement de **775 fr.** doit être effectué **dans les 20 jours ouvrables** qui suivent la réception de la lettre confirmant l'inscription dans une des sessions de formation.

Il n'est pas possible d'utiliser le chèque annuel de formation (CAF) pour régler cette somme.

Une copie du justificatif de paiement des 775 fr. devra être envoyée au secrétariat du Centre de formation de la Croix-Rouge genevoise (CRG).

L'inscription est annulée par la Croix-Rouge genevoise si le paiement des 775 fr. n'est pas acquitté dans le délai imparti. Cependant **la somme de 775 fr.** reste due.

Le solde, soit 2'250 fr., doit être payé au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Les personnes bénéficiant du **CAF**, doivent remettre au secrétariat du Centre de formation de la CRG une copie lisible du chèque papier au plus tard **15 jours ouvrables** avant le début de la formation.

Si les frais d'inscription sont partiellement ou entièrement pris en charge **par une institution sociale** : les coordonnées de la personne de référence (nom, adresse, e-mail et n° de téléphone) doivent être communiquées au secrétariat du Centre de formation.

La personne inscrite est personnellement responsable du paiement de sa formation, **au plus tard 15 jours ouvrables avant le début du cours**, indépendamment du fait qu'il reçoive un subside de l'employeur, un financement par un tiers ou un chèque annuel de formation (CAF).

Seules les personnes ayant payé la finance d'inscription sont admises au cours.

3. Modalités de désistement

Jusqu'à cinq jours après l'envoi du mail d'inscription, un désistement sans frais est possible.

L'annulation doit être communiquée par écrit et adressée à :

formation@croix-rouge.ge.ch

Après le délai de 5 jours suite à l'envoi du mail d'inscription, **la somme de 775 fr.** (frais de dossier) **est due et ne sera pas restituée en cas de désistement.**

Un désistement **sans frais supplémentaire** est possible pour l'une des raisons suivantes, dûment justifiée par une attestation :

- Maladie
- Accident
- Maternité
- Décès d'un proche.

Pour tout autre motif de désistement, **les frais suivants sont dus** en plus des frais de dossier de 775 fr. :

- Jusqu'à 17 jours ouvrables¹ avant le début de la formation : 500 fr., soit un total de 1'275 fr.
- Entre 16 jours ouvrables¹ et 8 jours ouvrables avant le début de la formation : 1'000 fr., soit un total de 1'775 fr.
- De 0 à 7 jours ouvrables¹ avant le début de la formation : la totalité du prix de la formation, soit un total de 3'025 fr.

¹ le samedi est considéré comme jour ouvrable.